Responsables légaux

MÈRE	PÈRE
Nom	Nom
Prénom	Prénom
Date de Naissance	Date de Naissance
Adresse	Adresse
Mail (en majuscule)	Mail (en majuscule)
' 0590	' 0690
Profession Profession	Profession Profession

Le responsable légal qui souhaite recevoir les factures *

OPTION PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Le prélèvement automatique est un moyen simple de régler ma facture de restauration scolaire sans risque d'oublier. En adhérant à ce mode de paiement, je serai prélevé du montant de la facture le **05 de chaque mois.**

☐ Oui je demande le prélèvement automatique (cochez la case)

ATTENTION : Pour être validé, la demande doit être complétée par la référence unique de Mandat (RUM) qui sera communiquée et signée avec vos coordonnées bancaires.

Pièces à fournir

- Avis d'imposition 2024 ou 2025 *
- Photocopie justificatif d'adresse (Eau – Edf)
- Attestation de Paiement de Caf *
- Photocopie des 02 derniers bulletins de salaire * *(de chacun des conjoints)*
- Attestation de paiement France travail (chômeur) *
- RIB *(si vous souhaitez effectuer le paiement par Prélèvement)*
- Livret de famille *(pages parents et élève(s))*

(*) Pièces obligatoires

Dossier à déposer :
Régie Restauration scolaire : Mairie Annexe Bat B porte 35
Rue de la République 97122 BAIE MAHAULT

Uniquement sur rendez vous sur le site de la Ville

Réception du public : du lundi au vendredi de 8h à 13h

Conseils Pratiques

La famille doit être à jour de l'intégralité de ses paiements de l'année écoulée.

Toutes les factures impayées de l'année précédente seront envoyées au Trésor Public pour recouvrement.

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (PAI)

Si votre enfant présente une allergie alimentaire certifiée par un médecin allergologue (***certificat obligatoire).***

Le projet d'accueil individualisé (PAI) demandant un panier repas fourni par la famille, un accord doit être conclu à l'école avant la fréquentation de la restauration scolaire.

La demande doit être formulée auprès de la direction de l'établissement scolaire qui déclenche la procédure en lien avec le médecin scolaire.

Cette démarche est à renouveler chaque année.

INFORMATIONS UTILES

Le tarif du repas est calculé en fonction des revenus des parents, c'est un tarif forfaitaire.

Les factures sont adressées par mail via le portail famille sur le site de la Ville et par courrier au domicile des parents.

En cas de maladie : les parents ont un mois pour faire une demande de déduction, certificat médical à l'appui.

En cas de fermeture d'école, grève : la régularisation sera faite automatiquement sur le mois suivant.

Les sorties pédagogiques ne seront pas déduites sur le forfait

Ville de Baie-Mahault
Direction de l'éducation

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

RESTAURATION SCOLAIRE

Nom Prénom de l'élève	Etablissement	Date de naissance

Année 2025/2026